

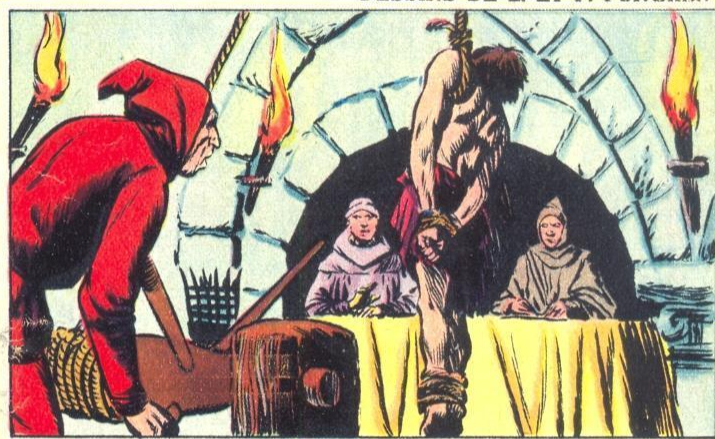
L'HISTOIRE DU MONDE

TEXTE DE J. SCHOONJANS

DESSINS DE L. ET F. FUNCKEN

LES TEMPLIERS

L'HISTORIEN belge, Godefroid Kurth, a dit : « Deux puissances dominent le monde, celle de l'esprit et celle de l'or ! » La puissance de l'or a quelque chose de démoniaque et elle engendre le crime. Le « règne du diable » fut le règne de l'or. Philippe le Bel était avide de richesses. Pour s'emparer de l'argent des autres, il ne reculait devant rien. De là sa lutte contre la papauté. De là le drame des Templiers.



3. - LE COUP DE NOGARET

LE 13 octobre 1307, les Templiers de France furent arrêtés ! Un véritable coup de théâtre mis en scène par le diabolique Guillaume de Nogaret. Aussitôt les prisonniers furent soumis à d'effroyables tortures. Ils avouèrent tous les crimes imaginables. Fort de ces « aveux spontanés », Philippe le Bel demanda au pape de supprimer l'Ordre.



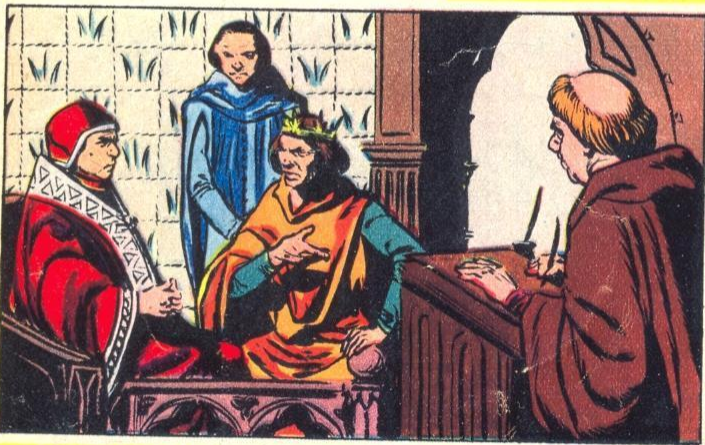
1. - BANQUIERS DU MONDE

DEPUIS que la Terre Sainte avait été reprise par les Turcs, les moines-soldats s'étaient retirés vers l'Occident. Les Hospitaliers de saint Jean résidèrent à Rhodes, puis à Malte; les chevaliers teutoniques allèrent combattre les Slaves Borusses et y fondèrent la Prusse; les Templiers s'installèrent un peu partout, surtout en France. Les riches bourgeois leur confièrent leurs fortunes, car elles étaient à l'abri dans les couvents-fortresses. Souvent ils léguaient leur avoir aux religieux. Les Temples furent bientôt des banques dont les caves regorgeaient d'or. Les Templiers étaient puissants. Ils le savaient. On disait : « orgueil de Templier ».



4. - CONCILE DE VIENNE

ET Clément V céda. Un concile fut réuni en 1312 à Vienne-en-Provence. Il ne condamna point l'ordre du Temple, mais il l'abolit par crainte du roi de France. Il décida que les biens des Templiers seraient légués aux Hospitaliers de saint Jean. Inutile de dire que ceux-ci n'en virent jamais le premier écu. Guillaume de Nogaret s'était chargé de les mettre en lieu sûr.



2. - LE COMLOT

ON n'aimait pas beaucoup les Templiers. On répandit le bruit qu'ils se livraient à l'idolâtrie et que dans le mystère de leurs couvents des crimes se commettaient. Philippe le Bel, tenu au courant par ses légistes, accueillait ces accusations. Il en parla au pape, Clément V, un Français justement et qui résidait, non à Rome, mais à Avignon. Mais il ne dit pas qu'il mourait d'envie de faire main-basse sur leurs richesses.

5. - JACQUES DE MOLAY

LE grand-maître de l'ordre des Templiers, Jacques de Molay, avait, sous la torture, avoué bien des crimes inexistantes. Il les rétracta. Du coup, il fut condamné à être brûlé vif. Avec trois autres il monta au bûcher, à Paris, dans une île de la Seine, au printemps 1314. On dit qu'au moment de mourir, il proclama qu'il donnait rendez-vous, devant le tribunal de Dieu, avant la fin de l'année, au roi qui avait eu la méchanceté de le tuer et au pape qui avait eu la faiblesse de laisser faire. Philippe IV mourut en effet en 1314. Clément V aussi.

